

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY

Mme Elisabetta BRAMBILLA a été désignée secrétaire de séance.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Délibération n°20220201

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte administratif 2021.

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	75 753.90 €
Charges de personnel	48 544.18 €
Autres charges de gestion courante	94 114.78 €
Charges financières	1 331.11 €
Impôts et taxes	46 477.00 €
TOTAL	266 220.97 €

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	5 974.78 €
Impôts et taxes	234 148.00 €
Dotations et participations	54 236.13 €
Autres produits gestion courante	19 651.02 €
Produits financiers	1.30 €
TOTAL	314 011.23 €

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Remboursement d'emprunts	5 964.70 €
Immobilisations incorporelles	5 184.45 €
Immobilisations corporelles	48 810.49 €
TOTAL	59 959.64 €

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Dotations et fonds divers	47 597.62 €
Subventions d'investissement	12 919.53 €
TOTAL	60 517.15 €

Madame le Maire quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Véronique RABANEL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY

Mme Elisabetta BRAMBILLA a été désignée secrétaire de séance.

VOTE COMPTE DE GESTION 2021

Délibération n°20220202

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte de Gestion 2021 identique au Compte Administratif :

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	75 753.90 €
Charges de personnel	48 544.18 €
Autres charges de gestion courante	94 114.78 €
Charges financières	1 331.11 €
Impôts et taxes	46 477.00 €
TOTAL	266 220.97 €

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	5 974.78 €
Impôts et taxes	234 148.00 €
Dotations et participations	54 236.13 €
Autres produits gestion courante	19 651.02 €
Produits financiers	1.30 €
TOTAL	314 011.23 €

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Remboursement d'emprunts	5 964.70 €
Immobilisations incorporelles	5 184.45 €
Immobilisations corporelles	48 810.49 €
TOTAL	59 959.64 €

<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Dotations et fonds divers	47 597.62 €
Subventions d'investissement	12 919.53 €
TOTAL	60 517.15 €

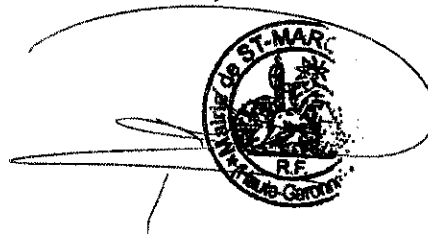
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Véronique RABANEL

31501
Code INSEE

Commune de Saint-Marcel-Paulel

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Véronique RABANEL, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 508 589.23 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre 0 Pour 8	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 790.26 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	460 798.97 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	508 589.23 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	67 146.12 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-61 075.34 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 508 589.23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	508 589.23 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Véronique RABANEL, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le 12/04/2022.

A Saint Marcel Paulel, le 11/04/2022.



Le Maire,
Véronique RABANEL

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY

Mme Elisabetta BRAMBILLA a été désignée secrétaire de séance.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022
Délibération n°20220204

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le budget municipal pour 2022

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	150 200 €
Charges de personnel	68 500 €
Autres Charges gestion courante	363 379.81 €
Charges financières	1 179.01 €
Dépenses imprévues Fonctionnement	30 000 €
Virement à la section investissement	111 688.41 €
Impôts et taxes	46 477 €
TOTAL	771 424.23 €

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Excédent antérieur reporté	508 589.23 €
Produits des services	3 300 €
Impôts et taxes	199 879.00 €
Dotations et participations	37 486.00 €
Autres produits gestion courante	22 170.00 €
TOTAL	771 424.23 €

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	9 936.00 €
Immobilisations corporelles	295 639.34 €
Immobilisation en cours	30 000.00 €
Remboursement Emprunts	7 506.80 €
TOTAL	343 082.14 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
Solde investissement reporté	67 146,12 €
Virement section fonctionnement	111 688,41 €
Dotations et fonds divers	42 000 €
Subventions d'équipement	120 857,61 €
Emprunt	1 390 €
TOTAL	343 082,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité vote le budget principal communal
- Fixe comme suit les subventions accordées en 2022 pour un montant global de 6000€ à l'article 6574 :

Associations	Montant vote pour 2022
ACCA de St Marcel Paulel	800 €
Arts créatifs	200 €
HAYMA (Yoga)	100 €
RAKU PLAISIR	100 €
Foyer Rural de SMP	500 €
Asso. Pêche vallée du girou	100 €
Jeunes Agriculteurs	150 €
AFC	218 €
Chiens guide d'aveugle	100 €
Collège de Verfeil	100 €
La Bellugo de Verfeil	250 €
Basket Club Verfeillois	250 €
Pompiers de Verfeil	150 €
USV Football	250 €
USV Judo Club	250 €
USV Rugby	250 €
Foyer Laïque de Verfeil	100 €
Les Théâtrales de Verfeil	140 €
ADLFA31	200 €
FNACA	200 €
Anciens combattants verfeil	200 €
Association des Ecoles de Beaupuy	100 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire,



Véronique RABANEL

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMEN.

Absents excusés : M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY

Mme Elisabetta BRAMBILLA a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Délibération n°20220205

Madame Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

La présente délibération soumise à l'approbation du conseil municipal se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2021:

	Taux en 2021 (Rappel)	Taux en 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32.90%	32.90%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	49.80%	49.80%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2022 les taux suivants, à l'unanimité :

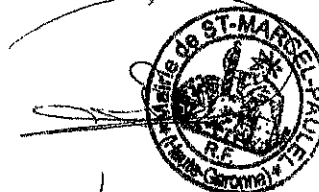
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.90%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 49.80%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Véronique RABANEL

